

## COMMUNE DU SEGUR

Séance du 22 février 2023

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 13/02/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christian HAMON*

Présents : 9

**Présents :** Christian HAMON, Jean-Pierre DEWIT, Vincent GAYRAL, Martine BAPAUME, Sindy CLERGUE, Henry Charles HODSON, Fanny MARTEAU, Martin KONING, Cédric RODRIGUEZ

Votants: 9

Pour: 9

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:** Frederic GUIRAL

Abstentions: 0

**Absents:** Audrey ENK

**Secrétaire de séance:** Martine BAPAUME

### Objet: Vente de terrains à la Bartharié - DE\_2023\_001

Monsieur le maire expose au conseil que des habitants de la Bartharié souhaitent se porter acquéreurs de différentes parcelles appartenant à la commune.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

- Considérant que les parcelles de terrain dont il s'agit ne sont pas susceptibles, dans leur état actuel, de faire l'objet d'un bail à ferme ; qu'elles ont néanmoins une valeur de convenance pour certains riverains.

Le conseil municipal décide d'aliéner ces terrains.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide la vente à :

- M et Mme RODRIGUEZ Cédric, la parcelle AB 211 d'une surface de 84 m<sup>2</sup>
- M GALERNE Christophe, la parcelle AB 253 d'une surface de 117 m<sup>2</sup>
- M et Mme KONING Martinj , la parcelle AB 345 d'une surface de 187 m<sup>2</sup>
- M. et Mme COCKRAM Dominic ,les parcelles AB 247 d'une surface de 125 m<sup>2</sup> et AB 257 d'une surface de 65 m<sup>2</sup>

Les différentes parcelles sont vendues au prix de 2 euros le mètre carré.

Le Conseil municipal autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains ; il l'autorise à faire appel à un notaire pour régulariser ces ventes.

Certifié conforme,

Reçu le Le Maire Christian HAMON

22 MARS 2023

Préfecture du Tarn

